



AXA WORLD FUNDS II
(la « Société »)
Société d'investissement à capital variable domiciliée au Luxembourg

Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
Registre du commerce : Luxembourg, B-27.526

19 janvier 2024

**LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.**

Chers actionnaires,

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la Société (les « **Administrateurs** » ou le « **Conseil** ») ont décidé d'apporter des modifications au prospectus de la Société (le « **Prospectus** »), qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

Sauf indication contraire dans le présent avis, les mots et expressions employés ci-après auront la même signification que dans le Prospectus.

PARTIE 1 – MODIFICATIONS RELATIVES AUX COMPARTIMENTS

1. **Clarification de l'objectif d'investissement des Compartiments « European Opportunities Equities » et « Evolving Trends Equities »**
2. **Modifications apportées à la section « Objectif et politique d'investissement du Compartiment » du Compartiment « Evolving Trends Equities »**

PARTIE 2 – MODIFICATIONS RELATIVES À LA PARTIE GÉNÉRALE DU PROSPECTUS

3. **Divers**

PARTIE 1 – MODIFICATIONS RELATIVES AUX COMPARTIMENTS

1. Clarification de l'objectif d'investissement des Compartiments « European Opportunities Equities » et « Evolving Trends Equities » (les « Compartiments »)

Le Conseil d'administration a relevé que la section intitulée « Objectif et politique d'investissement du Compartiment » des suppléments au Prospectus des Compartiments indique que leurs fonds maîtres respectifs atteindront leurs objectifs d'investissement en investissant dans des produits dérivés, tandis que les fonds maîtres investissent dans des produits dérivés à des fins de gestion efficace de portefeuille et à des fins de couverture uniquement.

Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de modifier la section intitulée « Objectif et politique d'investissement du Compartiment » des suppléments au Prospectus et des DIC(I) respectifs des Compartiments afin de supprimer la référence faite aux « produits dérivés » de la description des objectifs d'investissement des Compartiments, conformément à l'objectif d'investissement de leurs fonds maîtres respectifs.

Ces changements ne devraient pas avoir d'impact sur (i) le profil de risque, (ii) les frais et commissions, et (iii) la composition du portefeuille des Compartiments.

Ces modifications prendront effet le 19 février 2024, soit un mois à compter de la date du présent Avis.

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs actions sans frais jusqu'au 19 février 2024.

2. Modifications apportées à la section « Objectif et politique d'investissement du Compartiment » du Compartiment « Evolving Trends Equities » (le « Compartiment »)

Le Conseil d'administration a décidé, conformément à l'objectif d'investissement de son fonds maître, de préciser dans la section intitulée « Objectif et politique d'investissement du Compartiment » du supplément au Prospectus du Compartiment et, dans la mesure nécessaire, de son DIC(I), qu'il a recours à des produits dérivés à des fins de couverture (étant donné que son fonds maître utilise des produits dérivés à des fins de couverture de change pour certaines Classes d'actions)

Ce changement ne devrait pas avoir d'impact sur (i) le profil de risque, (ii) les frais et commissions, et (iii) la composition du portefeuille du Compartiment.

Cette modification prendra effet à la date de publication du Prospectus à jour.

PARTIE 2 – MODIFICATIONS RELATIVES À LA PARTIE GÉNÉRALE DU PROSPECTUS

3. Divers

Enfin, le Conseil a décidé de mettre en œuvre dans le Prospectus un nombre limité d'autres changements, modifications, éclaircissements, corrections, ajustements et/ou mises à jour, y compris les mises à jour de références et l'ajustement des termes définis, notamment ce qui suit :

- réinsertion, dans la sous-section « conflits d'intérêts » de la section « Dépositaire », des paragraphes décrivant les activités du dépositaire, ayant été préalablement supprimés par erreur ; et
- mise à jour du répertoire de la Société de gestion, à la suite du remplacement de M. Laurent Caillot par Mme Caroline Portel, en tant que représentant(e) d'AXA Investment Managers S.A. ;

Ces modifications prendront effet à la date de publication du Prospectus à jour.

* * *

Une copie du Prospectus révisé et des DIC(I), le cas échéant, sera mise à disposition gratuitement au siège social de la Société et sur la page <https://funds.axa-im.lu/fund-centre>.

À l'attention des actionnaires belges :

Lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux actionnaires du Compartiment concerné, la demande de rachat en question peut être adressée au service financier situé en Belgique : CACEIS Belgium SA, Avenue du Port 86 C b320, 1000 Bruxelles. Le présent Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DIC I ou le cas échéant, les DIC (en langue française), les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier de Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : <http://www.beama.be>).

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration

AXA World Funds II